Formulaire type défini par arrêté n° 2008-000001PRES/PM/MAHRH du 07 janvier 2008.

Lorsqu'un ouvrage hydraulique a été réalisé ou réhabilité sans que l'opérateur ait fourni les informations sur le formulaire type prévu par le décret n° 2007-485/PRES/PM/MAHRH/MATD/MECV/MFB du 27/07/2007, une mesure de suspension peut être prise à l'encontre de l'opérateur par le Ministre chargé de l'eau (art.14).

Fiche de fourniture d'informations relatives à la réhabilitation d'un puits moderne

Fiche à remplir par le Maître d'œuvre ou, à défaut, par le Maître d'ouvrage

La présente fiche concerne, en tout ou en partie, les travaux de réhabilitation d'un puits moderne, de réparation ou remplacement de la pompe à motricité humaine (PMH) équipant ce puits, de réhabilitation d'aménagements de surface de type PMH.

Fiche N° D2007-485/A2007-...../F7

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Localisation du puits	*Utilisation et équipement du puits*	*N° de référence du forage (réservé à l'Administration)*
Région :	Usage **principal** du puits : AEP publique, Usage privé, Maraîchage, Usage pastoral, autre (à préciser) :	N° IPE :
Province :		N° de Marquage :
Commune :		*Principaux acteurs*
Chef lieu ou village: Nom : / N° Administratif :	Equipement d'exhaure installé : poulie, pompe à motricité humaine (PMH), pompe éolienne traction animale, autre (à préciser) :	Projet :
Secteur : / Quartier :		Maître d'ouvrage:
Coordonnées géographiques du puits (GPS - WGS 84)	Type d'aménagement de surface installé : trottoir, clôture, canal, puits perdu, fermeture, abreuvoirs, autre (à préciser)	Maître d'ouvrage délégué :
Latitude (D/M/S) : N ° ' , "		Maître d'œuvre :
Longitude (D/M/S) : E / W ° ' , "		

ETAT DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENT AVANT DEMARRAGE DES TRAVAUX DE REHABILITATION

Puits	*Equipement d'exhaure*	*Aménagement de surface - Type PMH*
Diamètre du cuvelage : , m	Le puits est-il équipé d'une pompe? oui ☐ non ☐	Trottoir en béton oui ☐ non ☐
Profondeur du cuvelage : , m	La pompe est-elle fonctionnelle ? oui ☐ non ☐	Mur de clôture oui ☐ non ☐
Diamètre du captage : , m	Type de pompe :	Canal en béton oui ☐ non ☐
Profondeur totale : / /	Marque / Modèle de la pompe :	Puits perdu oui ☐ non ☐
Hauteur de la margelle : , m	N° de série de la pompe :	Fermeture puits oui ☐ non ☐
Conductivité : µS/cm pH :	Profondeur d'installation pompe : , m	Abreuvoirs oui ☐ non ☐

NATURE DES TRAVAUX DE REHABILITATION REALISES

Puits	*Equipement d'exhaure*	*Aménagement de surface - Type PMH*
Date de démarrage des travaux / /	Date de démarrage des travaux / /	Date de démarrage des travaux : / /
Date de fin des travaux / /	Date de fin des travaux / /	Date de fin des travaux / /
Surcreusement oui ☐ non ☐	Pompe (remplacement ou réparation) :	Réparation (mineure, majeure) :
Nettoyage: oui ☐ non ☐	Colonne (remplacement partiel ou total) :	Reconstruction (partielle ou totale) :
Autre :	Autre :	Autre :

CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENT EN FIN DE TRAVAUX DE REHABILITATION

Puits	*Equipement d'exhaure*	*Aménagement de surface - Type PMH*
Diamètre du cuvelage : , m	Marque de la pompe :	Trottoir en béton oui ☐ non ☐
Profondeur du cuvelage : , m	Modèle de la pompe :	Mur de clôture oui ☐ non ☐
Diamètre du captage : , m	N° de série de la pompe :	Canal en béton oui ☐ non ☐
Profondeur totale : , m	Profondeur d'installation : , m	Puits perdu oui ☐ non ☐
Hauteur de la margelle : , m	Matériaux de la colonne d'exhaure :	Fermeture puits oui ☐ non ☐
Conductivité : µS/cm pH :	Autre :	Abreuvoirs oui ☐ non ☐

ENTREPRISES AYANT REALISE LES TRAVAUX

Puits	*Equipement d'exhaure*	*Aménagement de surface - Type PMH*
Nom de l'entreprise :	Nom de l'entreprise :	Nom de l'entreprise :
Adresse :	Adresse :	Adresse :

Fiche remise à la DRAHRH par le représentant du Maître d'œuvre ou, à défaut, du Maître d'ouvrage	***Accusé de réception de la Direction Régionale***
Nom ou raison sociale :	Direction Régionale :
Adresse :	Nom / prénom de l'agent :
Nom / prénom du déposant :	Date, signature et cachet :
Date et signature :	

*Le **Maître d'œuvre** ou, à défaut, le **Maître d'ouvrage** remplit la présente fiche sur la base des informations fournies par les entreprises ou tâcherons qui exécutent les travaux sous son contrôle. Il dépose ensuite la fiche en **quatre (04) exemplaires** (un original et trois copies) auprès de la **direction régionale chargée de l'eau** concernée, dans un délai de 15 jours après la date de la réception provisoire ou d'achèvement des derniers travaux. La direction régionale concernée remet au Maître d'œuvre ou au Maître d'ouvrage une (01) copie du dossier et son récépissé, transmet une (01) copie à la **mairie** concernée et une (01) copie à la **direction centrale chargée des ressources en eau**.*